LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A LA CHAMBRE

La Chambre, à la demande de **M. Maginot,** qui pose la **question de confiance, repousse par 316 voix contre 260,** un amendement socialiste amnistiant les condamnés pour provocations de militaires à la désobéissance. **L'article 2 est ensuite adopté,** après le vote d'un amendement de pure forme de **M. Labrous,** amnistiant les dé : et contraventions en matières de navigation fluviale et maritime, les délits de contravention en matière de navigation aérienne.

A l'article 7, **M. Berthon** demande d'étendre l'amnistie aux déserteurs à l'ennemi et aux insoumis.

M. Maginot combat cet amendement, qui constituerait une prime à l'insoumission. L'amendement est rejeté.

L'article 8 bis est ainsi conçu :

Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui, condamnés antérieurement au 13 juin 1931 à un emprisonnement d'un mois au plus, auront bénéficié du sursis à l'exécution de la peine, par application des lois du 26 mars 1891, du 28 juin 1904, du 27 avril 1916, et à ceux qui auront été condamnés à une amende de 100 francs au plu

M. René Brunet propose d'amnistier les condamnés pour faits antérieurs au 11 novembre 1931, afin que l'amnistie ne date pas du jour du jugement qui est arbitraire. Le gouvernement accepte cet amendement.

M. Georges Pernot combat l'article 8 bis qui amnistie des voleurs et des escrocs.

La suppression de l'article 8 bis demandée par M. Pernot est votée à mains levées.

Le projet d'amnistie voté à l'unanimité

M. Albertin, député des Bouches-du-Rhône demande à l'article 9 la réintégration de droit des fonctionnaires pour les peines disciplinaires.

Par 280 voix contre 281, l'amendement, après pointage, est rejeté.

Puis les articles 10 à 18 et dernier sont adoptés après explications.

M. Grumbach, parlant sur l'ensemble, remercie la Chambre du geste qu'elle va faire pour l'Alsace.

M. Walter (Bas-Rhin) affirme que ses amis n'ont jamais eu de pensée séparatiste. Il remercie également le Parlement.

M. Dahlet (Bas-Rhin), après une attaque contre M. Grumbach, déclare que ses amis voteront l'amnistie destinée à effacer l'inique jugement de Colmar.

L'ensemble du projet d'amnistie est adopté à l'unanimité de 584 votants. La séance est levée à 6 h. 10. Prochaine séance à 15 h. (discussion des baux commerciaux).

Le projet d'outillage national adopté sans modification

La Chambre a repris sa séance à 18 heures; comme les députés s'attendaient à un scrutin public, à la tribune, ils sont venus nombreux, aussi bien à droite qu'à gauche, personne ne réclame plus le scrutin public à la tribune. Le gouvernement demande la discussion immédiate du **projet d'outillage national** retour du Sénat.

M. Lamoureux, rapporteur général, expose la modification apportée par le Sénat à l'article 11 du projet.

Sur la proposition de la commission, **le projet est voté sans modification,** après le rejet d'une proposition de **M. Bedouce,** qui reprenait le premier texte sous forme d'amendement.

La prorogation de six mois aux industriels et commerçants menacés d'éviction

La Chambre décide la discussion immédiate du projet de loi, de retour pour la seconde fois du Sénat, relatif **au délai de six mois accordé aux locataires de baux industriels et commerciaux, menacés d'expulsion.**

M. Puech, rapporteur, invite la Chambre à reprendre son texte, notamment **à maintenir les locataires jusqu'au 1er juillet 1932, sous réserve du versement d'une indemnité égale au loyer de 1914 majoré à 300 pour cent et à ajouter au paragraphe destiné à rapprocher la thèse de la Chambre de celle du Sénat : Toutes les contestations auxquelles pourront donner lieu les textes de la présente loi seront de la compétence du juge des référés qui pourra, en outre, en cas de motif grave justifié par le propriétaire, réduire le délai de six mois.**

M. Piquemal, proteste contre la souveraineté du juge des référés que la commission, comme le Sénat, veut lui accorder.

Après d'autres observations, les cinq premiers paragraphes du texte primitif de la Chambre, repris par la Commission, sont mis aux voix par scrutin public et **votés par 590 voix contre 0.**

Le Président met aux voix le sixième et dernier paragraphe nouveau du texte de la commission. **Il est adopté par 400 voix contre 192. L'ensemble du projet est adopté.**

La Chambre **adopte** sans débat le projet relatif à **l'aménagement de l'estuaire de la Seine.**

Le scrutin public demandé par le groupe socialiste

L'ordre du jour appelle le scrutin public à la tribune, demandé par les socialistes, sur le renvoi à la suite de l'interpellation de **M. Blum.** — Ce dernier abandonne sa proposition de scrutin public à la tribune mais il demande un scrutin public sur la discussion immédiate de son interpellation.

M. Georges Bonnet déclare que la commission des finances du Sénat a eu à connaître des faits que la Chambre ne connaissait pas, tel le « Compte divers % ». Aussi, le projet doit-il revenir devant la Chambre.

M. Laval pose la question de confiance

M. Pierre Laval répète que les termes et les chiffres des textes votés par les deux Chambres sont identiques.

D'autre part, comme il arrive souvent, les commissions se sont efforcées d'obtenir des améliorations. La Banque de France a répondu. En raison du peu de temps imparti, la procédure a été rapide, mais régulière.

« Usant du règlement, M. Léon Blum a réclamé, hier, un scrutin public à la tribune, mais un membre de la majorité a également usé du règlement pour remettre à aujourd'hui ce scrutin. »

Le président du Conseil ajoute qu'il pose la **question de confiance** contre la discussion immédiate.

« Il y a quelques jours, dit-il, j'annonçais que je ne lirais pas le décret de clôture de la session avant le vote d'un certain nombre de projets. Les projets, grâce à la Chambre et à ses commissions, que je remercie, sont adoptés, mais je n'ai pas lu le décret de clôture par courtoisie pour l'assemblée. Je demande à la majorité du gouvernement de renvoyer à la suite l'interpellation de M. Léon Blum. »

L'interpellation socialiste renvoyée à la suite par 329 voix contre 267

M. Léon Blum répond à **M. Pierre Laval.** Il remercie le président du Conseil de n'avoir pas fait usage du décret de clôture, comme cela est arrivé parfois (Cris à droite : Steeg ! Steeg !). — La convention avait déjà été votée par la majorité. Quel risque pouvait-il y avoir à ce qu'elle revînt devant la Chambre ? Oui ou non, ce que le Sénat a voté est-il ce que vous avez voté ? Non. (Cris à droite : Oui ! Oui ! ». — Mais aucun de vous ne se dirait oui à lui-même. (Appl. à gauche.)

M. Léon Blum. — Rien ne vous gêne donc, messieurs. La question de confiance est posée. Suivrez-vous le gouvernement ? (Appl. à gauche et extr.-gauche.)

Le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Léon Blum est mis aux voix par scrutin. **Il est voté par 323 voix contre 267.**

Le président du Conseil lit le décret de clôture. (Appl. à droite et au centre.)

La lecture du décret de clôture est écoutée en silence par toute la Chambre. Le procès-verbal est adopté.

La séance est levée à 20 heures. — Prochaine séance, le 12 janvier.

AU SÉNAT

La Chambre a adopté comme point de départ le jour de la rentrée des Chambres, soit le 12 novembre. La Commission accepte cette date.

En ce qui concerne l'article 12, la Commission accepte le texte de la Chambre et elle propose d'accepter la suppression faite par la Chambre de l'article relatif aux fraudes sur les farines, par l'adjonction de matières dites « améliorantes ». En ce qui concerne l'article relatif à l'amnistie appliquée aux condamnations avec sursis, que le Sénat avait voté sur la proposition de **M. Louis Martin,** la Chambre le supprime.

Sur l'alinéa 23 de l'article 2, **M. CAVILLON, sénateur de la Somme,** défend un amendement tendant à la reprise du texte précédemment voté par le Sénat et supprimé par la Chambre, il indique que les fraudes que son texte propose d'amnistier sont constituées uniquement par l'emploi d'un améliorant qui n'était en rien toxique ni défendu. L'amendement est repoussé. **Les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés sans modification.** On adopte sans débat le projet de loi relatif aux droits de douane sur les pâtes à papier, destinées à l'impression des journaux et périodiques.

Suppression de la peine de la fermeture des débits de boissons

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des Députés **tendant à la suppression de la peine de la fermeture du fonds de commerce.**

Répondant à **M. Fernand Merlin, M. Léon Bérard** déclare que cette proposition a pour unique objet de supprimer la peine de la fermeture des débits de boissons lorsque le contrevenant a commis certaines infractions à la loi. On ne pourra plus prononcer la peine de la fermeture que si, dans ces établissements, se commettent des faits contraires à l'ordre public. **La proposition de loi est adoptée** après quelques modifications de forme suggérées par **M. Fernand Merlin.**

L'émission d'obligations de Chemin de fer

M. Henri Roy dépose et lit un rapport fait au nom de la Commission des Finances, sur le projet de loi relatif à **l'émission des obligations de chemin de fer.** Après avoir protesté contre la façon dont le vote de ce projet a été demandé à la Chambre, puis à la hâte qui a présidée à sa transmission au Sénat, il conclut à l'adoption du projet dont le seul objet est de régulariser le passé.

M. Pierre Laval. — Nulle critique ne peut m'être adressée en ce qui concerne le retard avec lequel le projet vous vient. Je l'ai déposé à la Chambre, il y a trois mois et n'en ai obtenu le vote qu'hier.

« Je reconnais la nécessité de réorganiser le contrôle financier des chemins de fer. Un décret sera prochainement signé à cet effet, après la conclusion de la Commission spéciale des travaux publics ».

Le relèvement des tarifs ne sera pas effectué pendant l'intersession

M. Laval ajoute que l'action du Gouvernement vis-à-vis des réseaux est paralysée parce que les Chambres repoussent tous ses projets. « Je viens d'en déposer un visant la simplification de l'exportation. Il faudra qu'on passe de la critique à une politique positive. Actuellement les chemins de fer subissent une crise causée par le développement des transports automobiles. J'ai tenté de taxer cette concurrence. Le parlement ne me l'a pas permis ».

« Cependant il n'est pas juste de faire supporter aux contribuables le déficit des réseaux, sans rien demander aux industries qui en sont la cause. Le Gouvernement n'usera pas dans l'intersession de la prérogative pour relever les tarifs des chemins de fer. Il désire à ce sujet un grand débat. »

Le projet de loi est **adopté.** La séance est suspendue à 18 h. 30 pour être reprise à 21 heures.

Le décret de clôture

Le Sénat reprend sa séance à 21 h. 05. **M. Léon Bérard** dépose sur le bureau du Sénat le projet relatif aux prorogations accordées aux locataires, commerçants et industriels menacés d'expulsion, retour de la Chambre. Puis, il donne lecture du décret de clôture.

M. Alexandre Israël fait observer que le Sénat est incapable de discuter le projet de loi sur les loyers commerciaux, le décret de clôture étant déjà lu à la Chambre. Il demande au Garde des Sceaux de continuer sa bienveillance aux locataires commerçants menacés d'expulsion.

M. Léon Bérard fait un geste d'assentiment.

Le procès-verbal est adopté. Le président déclare la session close. Séance levée à 21 h. 10.

VEUT UN DUBONNET

LA MEILLEURE EAU-DE-VIE
UNEX
GARANTIE PAR DE VIEILLES MAISONS DES CHARENTES

LA SIGNATURE DU MORATOIRE PAR LE PRÉSIDENT HOOVER

Le président Hoover a signé l'acte législatif voté par le Congrès et relatif au moratoire prononcé en juin dernier. Les termes de la loi stipulent que les sommes dues cette année par les puissances étrangères au titre des dettes de guerre — principal et intérêts — seront remboursées par échelons s'étageant sur dix ans à compter du premier juillet 1932 en s'augmentant d'un intérêt supplémentaire de quatre pour cent.

CE N'EST PLUS un secret de vivre économiquement. Il suffit de faire bon ménage avec LILIA, cette margarine hollandaise superfine.

Réclamez-la à votre épicier. 1006

M. PAUL DOUMER A REMIREMONT

Le président de la République a reçu une délégation des parlementaires représentant le département des Vosges, le préfet, le président et le secrétaire général de la Fédération française des anciens coloniaux.

La délégation est venue inviter M. Paul Doumer à assister, en juillet prochain, à Remiremont, au congrès national de la Fédération des anciens coloniaux.

Le président a accepté, en principe, cette invitation.

● VENDREDI

MANGEZ du RIZ avec le poisson, du riz bien assaisonné. Mangez du RIZ D'INDOCHINE

NOS VISITES D'ELEVAGES en Basses-Cours Familiales

Continuant nos visites d'élevages chez les membres de la « Basse Cour Familiale de Lille », en compagnie des dirigeants de cette belle société, nous arrivons à la ferme des Marguerites.

A Marcq-en-Barœul

C'est à l'extrémité du territoire de **Marcq-en-Barœul,** vers Bondues, que se trouve la ferme des Marguerites. Ici, nous nous contentons de nous occuper de la basse-cour, qui est splendide ; canards « Aylesbury » dont bien des sujets ont été lauréats aux expositions internationales de Paris.

Nous sommes ici dans un élevage dépassant l'importance ordinaire des poulaillers familiaux. Nous nous intéressons vivement à ces installations plus importantes et plus luxueuses aussi, mais qui servent de modèle. Tous ces amateurs sont bienfaiteurs de la Société humanitaire « La Basse-Cour Familiale de Lille ».

DIN ONS ET CANARDS « ALEYSBURY » A LA FERME MODELE DES MARGUERITES A MARCQ-EN-BARŒUL

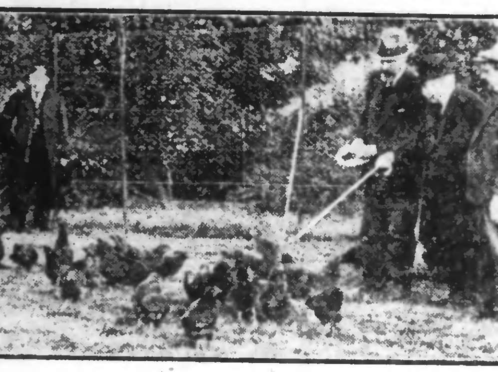

UN MAGNIFIQUE PARQUET DE « RHODE-ISLAND » CHEZ M. PLAYOUST A BONDUES ET A GAUCHE : UN COQ « YOKOHAMA » DE L'ÉLEVAGE DE CET AMATEUR

massifs et des touffes de fleurs ; c'est un séjour enchanteur.

Nous admirons des « Yokohama » de toute beauté qui sont dans notre région fort rares. Ces oiseaux à la queue de 90 centimètres portée horizontalement sont tous magnifiques. Les coqs sont blancs, aux épaules rouges ; les poules, blanches, ont la poitrine légèrement saumonnée. Les « Yokohama » semblent avoir conscience de leur beauté, leur démarche est noble et fière. Nous admirons là des clapiers d'une propreté mais tout à fait accessoire et pour ainsi dire un complément à une installation de vacherie, véritable institution placée sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture.

Nous ne désespérons pas voir bientôt l'Aviculture nationale placée également sous le contrôle des Pouvoirs Publics.

En effet, il s'agit ici, en somme, de garantir la santé publique contre la terrible tuberculose. En aviculture, il s'agirait de surveiller et de protéger une richesse de l'industrie agricole qui prendrait bientôt une importance primordiale grâce à notre climat, à notre sol, à notre cheptel national.

Le personnel si accueillant de cette ferme modèle nous montre un troupeau de dindons blancs que nous admirerons sans doute à la prochaine exposition de la « Basse-Cour Familiale », au Palais-Rameau, ainsi que quelques sujets choisis dans le troupeau de « Wyandottes » blanches, type de ponte et de superbes

A Bondues

Nous nous dirigeons ensuite vers Bondues et au gravier de Mouvaux, nous arrivons chez M. Clovis Lecourt, qui a aujourd'hui un élevage modèle. Nous jetons un rapide coup d'œil sur ses groupes de pondeuses « Wyandottes », « Leghorn », Sussex » composés de volailles sélectionnées, parmi lesquelles on ne saurait trouver un sujet de non-valeur. La commission témoigne son admiration à M. Lecourt, pour le travail magnifique de sélection qu'il a fait en quelques années et y associe son fidèle Basse-Courrier Florimond, qui s'est réellement distingué en cet élevage hors lignes. Nous n'insisterons pas sur les beautés de cette installation modèle que tout le monde avicole connaît.

Nous finissons chez M. Playoust, qui s'est créé un véritable iden. Les volières parquets, poulaillers, généralement luxueux sont disséminés au milieu des rigoureuse habités par des léporides d'une couleur et d'une forme parfaites.

M. Playoust nous montre des pigeons « Gazzi » et « Schietti » fort jolis. La partie utilitaire est représentée dans ce véritable jardin d'acclimentation par un troupeau de magnifiques « Leghorn » à la ponte en pluie d'orage et par un vaste parquet de « Rhode-Island » de choix : c'est bien là joindre l'utile à l'agréable.

En fin nous voyons un peu plus loin sous un couvert forestier l'élevage des « Yokohama » composé d'un groupe important de jeunes de l'année où les sujets de choix sont en majorité.

Terminons en disant que ces visites d'élevages par la Commission de la « Basse-Cour Familiale de Lille » sont de véritables regals d'amateurs et qu'elles nous permettent de présager une exposition fort brillante à fin janvier prochain au Palais Rameau.

PIERRE DE LILLE

Le chancelier Bruning satisfait du rapport de Bâle

Le chancelier Brüning a commenté, jeudi matin, devant la presse allemande, le rapport de Bâle.

Ce rapport, a-t-il déclaré, est rédigé avec moins de netteté et de précision que le rapport à ce dernier. Cela n'est pas surprenant, car il s'agissait, à Bâle, d'établir un instrument juridique du plan Young. La tâche des experts allemands était, dans ces conditions, très difficile. Ils ont, cependant, réussi à faire reconnaître la véritable situation de l'Allemagne, et c'est là l'essentiel.

La section 4 du rapport fait éclater le cadre primitif prévu par le plan Young. Du côté français, on a essayé de représenter la crise actuelle comme passagère et comme devant être suivie d'une prospérité normale. Il ressort, en conséquence, du rapport, que l'Allemagne, grâce à son équipement industriel, se retrouverait alors dans une situation particulièrement favorable.

Le deuxième point essentiel, d'après le chancelier Brüning, est que « l'on peut constater avec satisfaction, du côté allemand, que le rapport de Bâle corrige l'impression que les rapports de Parker Gilbert avaient produite dans le monde sur la politique financière allemande. Le chancelier a indiqué que le rapport de Bâle constituait une première étape qui sera suivie par l'accord sur les crédits immobilisés au sujet desquels on devra négocier encore environ deux semaines ».

Ces négociations sur les crédits, qui ne sont pas aussi étroitement limitées que celles de Bâle, ont une importance particulière pour le problème d'ensemble, car les banquiers prennent en considération la situation générale qui domine leur accord.

Se résumant, le chancelier a constaté qu'étant donné ce qu'on pouvait en attendre, les résultats de Bâle peuvent être considérés comme satisfaisants.

Il ne faut cependant pas, a-t-il conclu, perdre de vue que le contenu du rapport marque un recul, notamment si on le compare à l'importance des problèmes à résoudre et si l'on tient compte de la nécessité d'une solution d'ensemble.

D'autre part, la presse allemande, qui n'a pas encore eu connaissance du texte complet du rapport, est réservée dans ses commentaires. D'une façon générale, cependant, elle souligne que le rapport de Bâle donne raison, dans une large mesure, à la thèse de l'Allemagne, bien que les experts du Comité consultatif n'aient pas osé conseiller la suppression totale des réparations.

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

LA BAISSE DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Nous avions annoncé que les peigneurs de Tourcoing appliqueraient une baisse de 10 % sur les salaires, applicable dès le 4 janvier prochain.

Les organisations syndicales ont reçu effectivement la lettre leur annonçant cette décision.

Au Syndicat cégétiste, on nous a déclaré que jusqu'à présent aucune décision n'avait encore été prise et qu'au cours d'une réunion prochaine la question serait examinée.

LE CHOMAGE DANS LES MINES DU PAS-DE-CALAIS

Le chômage sera complet samedi 26 décembre, dans tous les puits et établissements annexes de la Compagnie des Mines de Nœux.

LE VASTE BARAQUEMENT D'UNE FAMILLE NOMBREUSE EN FLAMMES A MONTDIDIER

Un incendie a complètement détruit un baraquement où était installé un débit de boissons, rue Jean-Laborderie, à Mondidier.

Il était environ une heure du matin quand Mme Réamu Bruschi, débitante, a été réveillée par des crépitements provenant d'un appentis voisin du baraquement. Elle fit lever son mari et ses sept enfants, mais déjà les flammes entouraient la frêle construction et la famille dut prendre la fuite en chemise, sans avoir le temps de rien emporter.

Les voisins et des cheminots qui vinrent avec leur pompe de la gare de Montdidier organisèrent les secours, mais ils durent se borner à empêcher le feu de gagner les baraquements voisins. Au bout d'une demi-heure, tout était détruit.

LE MAIRE D'ACHÈRES SUSPENDU POUR UN MOIS

Le préfet de Seine-et-Oise vient de prendre un arrêté suspendant pour une période d'un mois M. Desmazes, maire communiste d'Achères, pour avoir pris part, le 11 novembre dernier, à une manifestation dirigée contre un groupe patriotique se rendant au monument aux morts de cette localité.

110 DÉPUTÉS RACISTES AU REICHSTAG

Les députés agrariens Sieber Von Siebel et Wendhausen, qui ont abandonné leur parti, ont demandé à être admis comme hôtes dans le groupe parlementaire raciste. En raison des récents ordres donnés par Hitler, ils devront avant d'être reçus officiellement dans le parti national socialist, faire un stage d'une année. Le groupe parlementaire Nazi comprendra donc dorénavant 110 députés.

UNE AUTO PRÉCIPITÉE DANS UN FOSSÉ A DOUCHY

Mercredi soir, vers 21 h., M. Saudemont Emile, maître-peintre, rentrait à Denain lorsqu'il aperçut une automobile, phares allumés, versée dans le fossé, à proximité du château-d'eau, à la Croix-Sainte-Marie.

En s'approchant, il constata qu'un homme, M. Hayez, entrepreneur de travaux à Haspres, dans un grand état de faiblesse, se trouvait au volant.

Par une grande plaie au bras, dans laquelle était encore fiché un gros éclat de verre, il avait perdu du sang en abondance. M. Saudemont le transporta immédiatement dans une maison voisine, où il reçut les soins du docteur Auerbac, de Denain.

M. Hayez a pu faire connaître que, quittant Denain, il se trouvait à mi-côte de la Croix-Sainte-Marie, lorsqu'il dut, étant au volant de la voiture en marche, s'abaisser pour ouvrir le robinet d'essence.

Le mouvement qu'il fit lança la voiture dans le fossé, malgré tous ses efforts pour se redresser.

Il devait être retrouvé une demi-heure plus tard. Son état, qui avait d'abord inspiré de graves inquiétudes, s'est amélioré.

LE CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION DES ARCHERS DU NORD SE TIENDRA A HAZEBROUCK

Le dimanche 14 janvier, à 14 heures, et sous la présidence de M. Ursmar Couture, se tiendra dans le grand salon de l'Hôtel de Ville d'Hazebrouck, le Congrès annuel de la Fédération Sportive des Archers du Nord de la France.

D'importantes questions sont à l'ordre du jour de cette assemblée à laquelle seront présents les délégués des 75 sociétés affiliées, représentant plus de 2.000 chevaliers de l'arc.

HUILE DES TROIS DOCTEURS

Consommateurs, avec chaque litre d'huile, réclamez à votre épicier notre superbe calendrier. 0149

Un Chantier de Chômeurs à Arras

(Ph. Leroy, Arras)

La municipalité d'Arras a fait ouvrir, rue de Bapaume, un important chantier de chômeurs. Il s'agit de la construction d'un grand égoût collecteur de plus de 700 mètres de long. Cette initiative heureuse permet de donner du travail à une trentaine de « sans travail » qui sont devenus terrassiers pour quelque temps.

FEUILLETON DU 25 DECEMBRE. — N. 12

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

— Oh ! non... j'ai mon auto... mais je l'ai laissée chez Coxtell au haut de la falaise... Et je suis descendu jusqu'ici... tout en réfléchissant...

Après un instant de silence, Edith questionna :

— Et monsieur votre père, toujours fort occupé ?...

Elle avait dit cela les paupières à demi-baissées sur son regard cruellement railleur.

Jean vit dans ces paroles une allusion aux persécutions dont son père accablait les Argirh depuis de trop longues années...

Il répondit :

— Toujours... et plus que jamais...

— Allons, tant mieux... quand on travaille, on ne pense pas à autre chose...

Mais elle rectifie presque aussitôt :

— Ah ! pardon, je me trompe... J'ai un exemple sous les yeux qui me prouve que l'on peut très bien travailler énormément... être accablé de besogne et trouver encore le moyen de faire le bien...

— Tout le monde n'est pas un saint homme comme monsieur votre père...

— C'est vrai...

— Et quel dommage, n'est-ce pas, que mon père ne ressemble pas au vôtre...

— Je me garderai bien sur ce point d'émettre devant vous une opinion...

— Oh ! vous pourriez... Je n'approuve pas mon père et je regrette aujourd'hui de ne pas avoir pris position... Bien des erreurs n'auraient pas été commises par lui et nous pourrions aujourd'hui nous tendre la main autrement qu'en cachette... Et même à ce sujet, j'ai une nouvelle à vous apprendre, mademoiselle... Mon père, il y a moins d'une heure, me faisait part de ses intentions de...

— Oui, oui... je sais, mon père m'a dit... Venez-vous en embassadeur ?...

— Ma foi, non... mais puisque le hasard nous a fait parler de tout cela, voulez-vous me permettre de vous poser une question ?...

— Je vous en prie.

— Croyez-vous que monsieur votre père consente à recevoir le mien ?...

— C'est vous qui l'avez dit tout à l'heure : mon père est un saint homme... En bon catholique qu'il est il met en pratique les maximes du Christ...

— Oui, il sait rendre le bien pour le mal...

— Ce n'est pas moi qui vous l'ai fait dire !...

— Et vous, mademoiselle, pardonnerez-vous à mon père ?...

— Oh ! moi, je suis moins bonne catholique que lui...

Et pour bien faire comprendre à Jean qu'elle désirait ne pas discuter plus longuement sur ce sujet, elle s'exclama :

— Oh ! voyez donc ce voilier à l'horizon : comme il se détache harmonieusement sur l'écran irisé du ciel !

Jean parut s'intéresser vivement aux évolutions de ce voilier, puis, comme il sentait qu'il allait devenir importun, il demanda à la jeune fille la permission de prendre congé, ce qui lui fut, tout de suite accordé et même plus vite qu'il ne le souhaitait certainement.

Tout en remontant vers le sommet de la falaise, Jean, qui revenait très troublé de son entrevue avec la jeune fille, troublé et surtout péniblement impressionné par le peu qu'elle lui avait dit au sujet de son père, se prit à murmurer en hochant tristement la tête :

— Mon père se verra peut-être pardonner par Argirh ses petites et grandes infamies, mais je doute qu'il obtienne pour moi la main d'Edith !...

« Et en admettant même qu'Argirh m'agrée, Edith, elle, refuserait d'être ma femme !

Et, serrant les poings, il ajouta :

— Et j'aime Edith... Et si mon père ne m'avait pas parlé d'elle, peut-être que cet amour n'aurait jamais éclos en moi...

» Ah ! mon père avait bien besoin de me fourrer une pareille idée en tête...

» Il ne me manquait que cet amour, source certaine de toutes les désillusions pour me faire tout à fait détester, maudire l'existence !... Et je le sens, je vais souffrir... »

De retour au petit estaminet dans le garage duquel il avait remisé son auto, Jean sauta au volant de sa machine et, comme un fou, se lança sur la route de Charleston.

CHAPITRE VII

OU LE LECTEUR FAIT CONNAISSANCE AVEC L'UN DES PLUS SYMPATHIQUES PERSONNAGES DE CETTE HISTOIRE.

Comme il venait de dépasser les premières maisons de Carlstown, dont les dernières, sordides et clairsemées, au long de boyaux infects touchaient aux portes de Charleston, il poussa un cri d'effroi et donna un violent coup de volant sur sa droite pour éviter d'écraser un petit bonhomme de cycliste, pédalant comme un fou, qui, au tournant d'une ruelle, venait de fondre sur son auto.

Hélas ! il était trop tard !...

Le malheureux venait de disparaître sous le châssis...

Jean bloqua immédiatement ses freins et sauta à bas de sa machine.

A cinq mètres de l'endroit où s'était produit l'accident, il aperçut le cycliste, ...un tout jeune homme d'une quinzaine d'années environ, portant l'uniforme des grooms d'un des principaux bars de Charleston... où fréquentait assidûment Jean Widerski, — qui se relevait, d'un bond.

Sa victime, s'ébrouant comme une poule, s'épousseta et s'exclama :

— Ça ne fait rien : comme crêpe, je viens d'être servi, c'est le cas de le dire !...

Le gamin avait prononcé cette phrase sinon dans le plus pur français, du moins dans un français qui dénotait chez lui la connaissance parfaite de cette langue.

Jean Widerski, qui avait entendu, eut un petit sursaut d'étonnement et questionna, en palpant celui qui avait failli être sa victime :

— C'est toi, Jack ?...

En anglais, le gamin répondit :

— Master Jean, — tous les grooms de Charleston appelaient Widerski par son petit nom, — je crois que je ne suis pas en bonne posture pour soutenir le contraire : n'est-ce pas votre avis ?...

— Tu n'es pas blessé ?...

— Non... ou du moins, je ne crois pas.

Le petit, avec une mine comique, se palpa sur toutes les coutures et sa face joviale, soudainement illuminée par le soleil de son clair regard, dit en manière de conclusion :

— Cette fois j'en suis certain... mais c'est ma machine qui est endommagée... elle est même en miettes !...

Il n'exagérait pas.

La bicyclette avait été littéralement pulvérisée.

C'était vraiment miracle que le jeune homme s'en fût tiré sans une écorchure, car il avait passé sous l'auto dont le châssis, fort heureusement, était très haut.

— Bah ! fit Jean, je vais t'en payer une autre...

— Master Jean, je reconnais bien là votre générosité...

— Où allais-tu ?...

Cette question parut tout d'abord embarrasser le gamin.

Cependant, il déclara, après avoir bredouillé quelques paroles inintelligibles et sans suite, dans l'intention bien évidente de se donner le temps de réfléchir sur ce qu'il allait répondre:

— J'allais me promener sans but, du côté d'Argirh-City... histoire de me dégourdir un peu les jambes...

— Alors tu rentres maintenant à Charleston ?...

— Ma foi oui...

— S'il en est ainsi, mon petit Jack, je vais te reconduire dans mon auto jusqu'à ton bar.

— Ce n'est pas de refus...

Jean fit monter le groom dans sa voiture.

Quelques secondes après, l'auto disparaissait dans un nuage de poussière.

Lorsqu'ils eurent dépassé les premières maisons de Charleston, Jean, mettant son moteur au ralenti, questionna :

— Tu parles donc le français, toi ?...

Le gamin jeta un regard de côté à Widerski et, la frimousse épanouie, répondit :

— Il ne faut pas faire attention, master Jean, ça m'a échappé...

— Pour quelle raison l'autre soir n'es-tu pas venu au secours de ce Français qui ne pouvait arriver à se faire comprendre au bar ?

— Parce que cela ne m'a pas plu... et que je n'ai pas éprouvé le besoin de faire connaître mes talents.

— Pourquoi sembles-tu te cacher de parler cette langue ?...

— Une idée comme cela...

— Une drôle d'idée !

— Oui, ça, je vous l'accorde, c'est même une idée ridicule, mais c'est comme ça... On ne sait pas, quelquefois, pourquoi on a des idées aussi bizarres...

— Je te croyais Anglais...

— Pour vous dire vrai je ne sais pas exactement ce que je suis.

— Comment cela ?...

— Eh bien oui... Je suis né en Angleterre, c'est vrai, mais d'un père belge et d'une mère française par accident de naissance... laquelle était elle-même née à Paris d'un père italien et d'une mère russe... Alors, tout cela, ça fait une salade à n'y plus rien comprendre... Je suis un peu l'enfant de tous les pays... vu que j'ai du sang français, belge, italien, russe dans les veines et que par-dessus le marché je suis né sur un banc de Trafalgar-Square...

(A suivre).